

Image not found or type unknown



Titrisation de crédit immobilier: risques?

Par **myriamlah**, le **06/12/2014** à **17:53**

Bonjour,
Je viens de recevoir l'offre de crédit immobilier (je rachète mon crédit) et il y a une clause intitulée titrisation où ma banque prêteuse stipule se réserver le droit de revendre mon crédit à un autre organisme de recouvrement.
Y a-t-il un risque que le taux de mon crédit fixe soit modifié? Est-ce que je cours d'autres risques?
Merci pour votre réponse.
Myriam